

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2020.

L'an deux mil vingt le 4 décembre, le Conseil municipal de la commune de KIRVILLER s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ESTREICH Ludovic, Maire.

Etaient présents : MMES/MM. BAUER Denis 1^{er} adjoint, HOELLINGER Martial 2^{ème} adjoint, BECKER Sandra, HERMAL Patrick, KOENIG Aline, MOREL Pascal, PICHOT Gérard, REB Christopher, TOUSCH Gaston, WEBER Laurence, conseillers municipaux.

N°43/2020 : Délégations aux adjoints.

Annule et remplace les arrêtés 09/2020 et 10/2020.

Le maire de la Commune de Kirviller,

Vu le CGCT et notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 fixant à deux le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 3 juillet 2020 ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête :

Article 1^{er} : Mr BAUER Denis 1^{er} adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- travaux (assainissement, enfouissement des réseaux) ;
- gestion des bâtiments communaux ;
- à l'urbanisme ;
- aux cours d'eaux ;
- aux espaces verts ;

Ces délégations entraînent délégation de signature des documents à compter du 3 juillet 2020.

Article 2 : Mr Bauer est autorisé à signer toutes pièces relatives à l'administration générale.

Arrête :

Article 1^{er} : Mr HOELLINGER Martial 2^{ème} adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- travaux (assainissement, cimetière) ;
- à l'agriculture – la chasse – l'environnement ;
- fibre optique ;

Ces délégations entraînent délégation de signature des documents à compter du 3 juillet 2020.

Article 2 : Mr HOELLINGER est autorisé à signer toutes pièces relatives à l'administration générale.

44/2020. Tranche conditionnelle de l'Eglise.

Le maire informe l'assemblée du démarrage des travaux de rénovation de l'église début de l'année 2020. Il soulève que dans une bonne logique, il serait préférable d'accomplir les travaux de la tranche conditionnelle à savoir : l'assèchement des murs et peinture intérieure dont l'appel d'offre s'élevait à 48.469,10 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la mise en œuvre de cette tranche et autorise le maire à signer tout document en rapport.

45/2020. Abri bus.

Suite à la décision de rénover l'abri bus lors de la réunion du 11 septembre 2020 et après avoir étudié le devis estimatif établi par les services techniques de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de lancer les travaux de réaménagement de l'arrêt de bus s'élevant au montant estimatif de 5531,10 Euros H.T.

Le Maire est autorisé à signer les documents.

46/2020. Eclairage public

Vu les mesures de couvre-feu imposées par la crise sanitaire,

Vu les décisions d'extinction de l'éclairage public de certaines communes alentours,

Dans un souci d'économie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la coupure de l'éclairage public à partir de janvier 2021 de 23H30 à 4H30.

Charge Mr Bauer Denis 1^{er} adjoint de contacter l'entreprise en charge du réseau éclairage public.

47/2020. Prévisions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal envisage les réalisations d'investissements suivants :

- Enfouissement des réseaux secs pour tout le village,
- Assainissement et bordures et réfection des enrobés dans le lotissement,
- Trottoirs du bas du village jusqu'au pont de la Rose,
- Panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal.

48/2020. Divers.

A/ Modification budgétaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'apporter la modification budgétaire suivante :

+ 2.000,00 € au compte 739221

- 2.000,00 € au compte 6413

Autorise le Maire à signer toutes pièces en rapport.

B/ Fibre optique.

Mr Hoellinger Martial 2^{ème} adjoint au Maire expose l'avancement des travaux de très haut débit. Il informe l'assemblée que les premières connexions seront réalisables courant du 1^{er} semestre 2021.

